Image not found or type unknown

En conflit avec le frere de notre ancien bailleur

Par **estella**, le **21/01/2010** à **12:32**

Bonjour,
notre ancien bailleur a mis fin a notre bail pour le reprendre pour lui, hors il a revendu a son frère, (vente frauduleuse). celui ci nous a dis que t'en qu'on ne trouve pas de logement on pouvait rester dans les lieux sans nous faire de bail, le jour ou on a trouver un logement on lui a donné un mois de préavis puis on est parti en réglant les loyer correctement... au jour d'aujourd'hui il nous réclame trois mois de loyers (trois mois de préavis) a t'il le droit? car il n'y avait pas de bail qui stipule qu'il est notre propriétaire. Notre ancien bailleur est décédé au mois de décembre et son frère veux nous attaquer en justice

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés